



PROTOCOLE SANITAIRE DE L'ÉCOLE NOTRE DAME ENCLOS MODALITES DE REPRISE A COMPTER DU 2 FEVRIER 2021

Mise à jour du protocole suite à la parution du PROTOCOLE SANITAIRE – GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ECOLES ET ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DANS LE CONTEXTE COVID-19 Février 2021

Cf Document réalisé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 28/01/2021 (texte en italique bleu)

PREALABLE :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement. Le retour à l'école ou à l'établissement se fera dans les conditions définies par la stratégie de gestion des cas possibles, des cas confirmés, des contacts à risques et des « clusters » (test négatif ou respect des délais prescrits par les autorités sanitaires).

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

*L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires n'est pas interdit. Il doit néanmoins se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter **obligatoirement** un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.*

1-LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE :

A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

Dans notre école :

✓ Les enfants seront tous accueillis en classe. La distanciation au niveau des tables en classe a été effectuée en fonction de la superficie de chaque espace, notamment en salle de restauration (repas échelonnés par groupe de classe).

✓ Il est demandé d'éviter tout regroupement de parents à l'entrée de l'établissement scolaire.

2-L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES :

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

Le lavage des mains :

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

oà l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;

oavant chaque repas ;

oaprès être allé aux toilettes ;

ole soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique.

Dans notre école :

Les élèves se laveront les mains en classe à leur arrivée (matin et 13h15), à leur retour de récréation (matin, et après midi), le midi avant et après la prise de repas.

✓ L'enfant, à son entrée en classe, va se laver les mains au lavabo de la classe, regagne sa place et range ses affaires. Les élèves entrent en classe 1 par 1. De même pour les sorties de classe.

✓ Chaque élève aura une place attribuée au cours de la journée et ne devra pas changer de place.

✓ Chaque élève en maternelle a désormais son matériel dans un bac individuel, propre à l'enfant (crayons, ciseaux, colle, ...)

✓ LA RESTAURATION :

-Les élèves seront servis à table pour les entrées ou au salad'bar par le personnel pour les CM.

-Aucun enfant ne se servira seul au salad'bar.

-Les couverts et la serviette seront placés sur les tables ou remis aux élèves à leur entrée par un membre du personnel.

Le port du masque :

Pour les personnels

*Le port d'un masque « grand public » **de catégorie 1** est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.*

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public », à raison de deux masques pour chaque jour de présence dans les écoles ou établissements.

Il appartient à chaque employeur, et notamment aux collectivités territoriales, de fournir en masques ses personnels en contact direct avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Pour les élèves

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

→pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;

*→pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du **masque « grand public » catégorie 1** ou **masques chirurgicaux** est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.*

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

La ventilation des classes et autres locaux

*L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. **Une aération de quelques minutes doit avoir lieu au minimum toutes les heures.***

En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

Dans notre école :

✓ **Le personnel, les enseignants et les enfants dès l'âge de 6 ans porteront un masque en classe, sur les déplacements et y compris en extérieur (récréation).** L'école met à disposition des enseignants et du personnel des **visières** leur permettant d'avoir une alternative pour certaines phases de communication ou d'apprentissage avec leurs élèves.

✓ **Les parents doivent fournir les masques à leurs enfants.**

✓ **Les parents et intervenants devront porter obligatoirement un masque dès leur entrée dans l'établissement.**

✓ **Les salles de classe sont ventilées toutes les heures et durant le temps du nettoyage de l'espace.**

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES :

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment en Première, Terminale), la limitation du brassage s'applique par niveau. Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

*o **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap.*

*o **la circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).*

*o **les récréations** sont organisées par groupes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.*

*o **la restauration scolaire** doit être privilégiée. Elle peut être organisée dans les lieux habituels. Les flux et la densité des élèves sont organisés en respectant la distance d'au moins un mètre entre les groupes d'élèves appartenant à une même classe dans les écoles maternelles. S'agissant des élèves des écoles élémentaires des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins un mètre est respectée entre les groupes.*

Si la situation sanitaire locale le justifie ou si un établissement au regard de sa taille et de son organisation n'est pas en mesure de respecter les règles posées par le présent protocole, un enseignement à distance pourra être partiellement mis en œuvre, avec l'accord et l'appui du rectorat.

Dans notre école :

ECHELONNEMENT des Entrées et sorties de l'école :

Les horaires des entrées et sorties d'école sont organisés afin d'éviter le rassemblement d'enfants et de parents devant l'établissement scolaire. Il est essentiel de respecter les horaires.

Les enfants entrent dans l'école seuls sauf en maternelle.

Des affichages aux 3 portes d'accès (grille, porte principale, porte CP/CE1) vous permettent de vous repérer.

Les entrées et les sorties échelonnées sont mises en place selon les modalités suivantes :

	CM2 B Mme Frère	CM2 A Mme Havegheer	CM1 Mmes Potié et Lievin	CM1/CM2 Mme Lebriez	CE2 B Mme Chassard	CE2 A Mme Colombier
ENTREEMATIN	8h15	8h15	8h25	8h25	8h30	8h30
LIEU	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
SORTIE MATIN	11h35	11h35	11h40	11h40	11h45	11h45
LIEU	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
ENTREE APRES MIDI	13h15	13h15	13h20	13h20	13h25	13h25
LIEU	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE
SORTIE SOIR	16h20	16h25	16h25	16h20	16h30	16h30
LIEU	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE	GRILLE

	CE1 M Prouvost	CP/CE1 Mmes Pelletier et Bouchez	CP Mme Cordonnier	MS/GS A Mme Ducrocq	MS/GS B Mme Chabrier	TPS/PS/MS Mmes Drieux et Lyoen
ENTREEMATIN	8h20	8h25	8h30	8h30	8h30	8h15
LIEU	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE
SORTIE MATIN	11h35	11h40	11h45	11h45	11h40	11h35
LIEU	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	SALLE HABITUELLE PORTE PRINCIPALE		PORTE PRINCIPALE
ENTREE APRES MIDI	13h20	13h20	13h25	13h30	13h30	13h15
LIEU	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE	PORTE PRINCIPALE
SORTIE SOIR	16h25	16h25	16h30	16h20	16h25	16h20
LIEU	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	PORTE CP/CE1	SALLE HABITUELLE PORTE PRINCIPALE		PORTE PRINCIPALE

L'ARRIVEE :

-Les élèves de CE2 A, CE2 B, CM1, CM1/CM2, CM2 A et CM2 B entrent par la GRILLE en respectant les distances.

-Les élèves de maternelle, CP, CP/CE1 et CE1 entrent par la PORTE PRINCIPALE

A 13h15, les enseignants remontent leurs élèves de la cantine:

Les CM1/CM2, CM2, CP et CP/CE1 remontent par l'intérieur.

Les MS/GS, CE1, CE2 et CM1 remontent par l'escalier extérieur.

Les aides maternelles des MS/GS sont dans la classe à 13h15. Elles accueillent les élèves qui arrivent de manière échelonnée depuis la porte principale.

Attention aux croisements avec les élèves entrant par la GRILLE

↳ Pour les entrées des maternelles, les parents sont autorisés à entrer pour récupérer leurs enfants munis d'un masque.

Toute personne entrant dans l'établissement devra porter un masque et respecter les gestes barrières.

LES SORTIES

-Les élèves de CP, CP/CE1 et CE1 sortent par leur porte habituelle, PORTE CP/CE1.

-Les élèves de CE2 A, CE2 B, CM1, CM1/CM2, CM2 A et CM2 B sortent par la GRILLE. Pour les enfants porteurs de carte de sortie, il est demandé de ne pas se regrouper sur le trottoir en attendant leurs parents.

-Les élèves de MS/GS sortent par la PORTE PRINCIPALE. Les enfants sont appelés par la personne située à l'entrée. Les parents attendent sur le trottoir.

-Seuls les parents des élèves de TPS/PS et de PS/MS sont autorisés à entrer pour récupérer leurs enfants munis d'un masque.

LES MISES EN RANG ET DEPLACEMENTS

La règle de distanciation sera respectée dans tout l'établissement scolaire (salle de classe, couloir, escalier, réfectoire).

✓ **Les portes des classes et des accès aux couloirs resteront ouvertes** afin de faciliter les flux.

Il est demandé aux enfants et adultes de ne pas toucher les portes et les poignées.

✓ Lors des **déplacements dans les couloirs**, les élèves devront **se ranger l'un derrière l'autre en tenant la distance de 1 mètre (soit 2 grands pas ou distance d'un bras tendu sans toucher l'enfant de devant)**.

Cette règle s'applique pour la mise en rang.

✓ Pour **se rendre et revenir de récréation** les classes **sortent par l'escalier extérieur et rentrent par l'escalier intérieur** afin que les élèves d'une classe ne croisent pas les élèves d'une autre classe. **Sauf pour 13h15.**

LA RECREATION

Les temps de récréation seront adaptés à cette stratégie de non brassage des élèves.

✓ En quittant sa salle, l'enseignant veille à aérer la salle en permettant la circulation de l'air la plus large possible.

✓ 5 espaces sont définis et balisés :

La cour du bas est divisée en 2 :

ZONE 1 vers les toilettes et ZONE 2 vers les petits escaliers/La cour près des garages : ZONE 3

L'espace jardin ou devant la salle de sport : ZONE 4 / La cour du haut : ZONE 5

✓ La durée de la récréation est de **15 minutes**

Un échelonnement des temps de récréation est réalisé selon les modalités suivantes :

	CE1 M Prouvost	CP/CE1 Mmes Pelletier et Bouchez	CP Mme Cordonnier	MS/GS A Mme Ducrocq	MS/GS B Mme Chabrier	TPS/PS MmeDrieux	PS/MS Mmes Lyoen
MATIN	10h	10h	10h	9h45	9h45	9h45	9h45
LIEU	ZONE 3	ZONE 2	ZONE1	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 3
MIDI	12h15	12h15	12h15	12h15	12h15		
LIEU	ZONE 2	ZONE 2	ZONE 1	ZONE 1	ZONE 1		MS ZONE 1
APRES MIDI	14h45	14h45	14h45	15h15	15h15	15h30	15h30
LIEU	ZONE 3	ZONE 2	ZONE1	ZONE 1	ZONE 2	ZONE 3	ZONE 3

	CM2 B Mme Frère	CM2 A Mme Havegheer	CM1 Mmes Potié et Lievin	CM1/CM2 Mme Lebriez	CE2 B Mme Chassard	CE2 A Mme Colombier
MATIN	10h30	10h30	10h30	10h15	10h15	10h15
LIEU	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 1	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 1
MIDI	11h45	11h45	11h45	11h45	11h45	11h45
LIEU	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 2
APRES MIDI	15h15	15h15	15h15	15h	15h	15h
LIEU	ZONE 3	ZONE 3	ZONE 1	ZONE 3	ZONE 2	ZONE 1

ETUDE/GARDERIE DU SOIR 16h30-16h50

TPS/PS/MS/GS : ZONE 1

CP/CE1 : ZONE 2

CE2/CM1/CM2 : ZONE 3

✓ La classe se rend en premier lieu au bloc sanitaire extérieur : toilettes puis lavage des mains. Le groupe est ensuite conduit dans sa zone sous la surveillance d'un personnel désigné.

✓ Un planning de surveillance est établi y compris pour le midi.

LA RESTAURATION

Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.

S'agissant des élèves des collèges et des lycées, lorsque le respect de la distance de deux mètres entre élèves est matériellement impossible, il convient de faire déjeuner les élèves d'un même groupe (classe, groupes de classe ou niveau) ensemble et, dans la mesure du possible, toujours à la même table. Une distance d'au moins deux mètres est respectée entre les groupes.

La mise en oeuvre de la distanciation de deux mètres entre classes dans le premier degré et entre groupes dans le second degré devra être mise en place au plus tard le 8 février 2021.

✓ Nous mettons en place 3 services de restauration (au lieu de 2) afin de limiter les flux et assurer le plus possible la distanciation physique.

✓ **Les élèves mangent par groupe de classe dans un espace défini, à une place désignée. Un espace de 2 m entre chaque groupe de classe a été défini.**

4-LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTATION DES LOCAUX ET MATERIELS :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Avec l'appui de la collectivité locale, il revient à chaque école et établissement de l'organiser selon les principes développés ci-après.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliant réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Dans notre école :

L'établissement scolaire est aménagé de façon à ce que les conditions sanitaires soient réunies :

✓ Chaque élève et chaque membre du personnel de l'école sont en mesure de **procéder à un lavage des mains** (eau, savon liquide, papier à usage unique) à l'arrivée en classe avant le début de la classe et à la fin des cours, avant et à la fin de chaque repas et chaque fois que les mains auront pu être souillées par des liquides biologiques.

✓ Des distributeurs de savons bactéricide et des essuie mains à usage unique sont installés dans l'ensemble des sanitaires.

✓ **Chaque salle de l'école (classes et salles annexes) dispose d'un lavabo avec matériel sanitaire** du type savon, essuies mains à usage unique, mouchoirs à usage unique, poubelle à pédale, solution hydroalcoolique pour les adultes.

✓ **Un nettoyage de l'établissement** (salles de classe mais aussi parties communes) en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, poignée de fenêtre, mains courantes d'escalier, interrupteurs) est réalisé **1 fois par jour avec les produits adéquates à 16h30**

✓ **Un nettoyage des blocs sanitaires est effectué à 11h, 12h, 13h, 15h et 16h30** en insistant sur les zones fréquemment touchées (poignées de porte, robinetterie, lunette des toilettes, bouton de chasse d'eau)

✓ **Un nettoyage et une désinfection** sont effectués **le soir à la sortie des élèves** : désinfection des surfaces tables, chaises, outils et matériel pédagogiques (jeux, clavier ordinateur, stylo TBI), poubelles de chaque salle. Une aération des salles de classes est préconisée, en particulier lors des temps de pause (récréation, déjeuner).

✓ **Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.**

5-LA FORMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION:

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

*Le personnel de direction, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée dès les premiers jours.** Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.*

Les parents

*Ils sont **informés clairement** (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :*

ode conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;

ode leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

ode la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;

ode la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;

odes moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;

ode la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;

odes numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;

odes points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;

odes horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;

ode l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours ou du dispositif 2S2C.

Dans notre école :

✓ Les enseignants, le directeur, le personnel de service sont formés aux mesures barrières, aux règles de distanciation sociale et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge.

☞ Une charte de conduite des bonnes pratiques d'hygiène (distanciation sociale, port du masque, lavage de mains) est affichée dans l'établissement.

☞ Une charte de conduite des bonnes pratiques d'hygiène adaptée en fonction des âges est placée dans chaque classe et lieu de passage de l'école.

✓ Le jour de la rentrée les enfants bénéficieront d'une **information pratique** sur la distanciation sociale, les mesures barrières et l'hygiène des mains.

Etabli le 31/10/2020

Vincent DELECAUT, chef d'établissement